

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 novembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Divers :

POLITIQUE FAMILIALE, LIEN SOCIAL ET INCLUSION – CONTRAT DE PROJET - PRESENTATION DU PROJET SOCIAL 2024-2028 DU CENTRE SOCIOCULTUREL

AP202401125_3

Présents : 25

Annexe : - Contrat de projet

Rapporteur : Mme Miralles

Le Centre socioculturel de Ouistreham Riva-Bella constitue l'un des équipements municipaux recevant le plus de public sur le territoire. Après plus de quinze ans de fonctionnement, une population importante a su s'approprier cette structure et faire en sorte que toutes les générations y trouvent leur place, jeunes ou adultes, en famille ou individuellement. L'ouverture du Tiers Lieu a offert encore un nouvel espace d'échange et de partage, destiné à recréer du lien social et à lutter contre l'isolement et la fracture numérique.

A travers la multitude d'activités qu'il propose, le Centre est ainsi considéré comme un atout majeur de la vie locale.

L'action du CSC reprend en 1^{er} lieu les valeurs inscrites dans la charte fédérale des Centres sociaux (circulaire CNA 56-1995) : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Elle s'inscrit également dans les principes énoncés dans la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) N°2012-13 relative à l'animation de la vie sociale : la laïcité, la neutralité et la mixité, la participation et le partenariat.

Cette circulaire CNAF contribue à réaffirmer les missions des Centres sociaux :

- lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- lieu d'animation permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ;
- lieu d'interventions sociales.

Par ailleurs, des missions complémentaires sont identifiées :

- accueil et écoute des habitants (information, orientation et expression des besoins) ;
- accompagnement des familles et des publics fragilisés (en réponse à leurs problématiques)
- actions d'intervention sociale ;
- développement de la participation et la prise de responsabilités des usagers et bénévoles ;
- concertation et coordination avec les acteurs locaux.

Un nouveau projet social a été élaboré avec les acteurs du centre, des usagers et des partenaires. Conjointement, ils ont contribué à la rédaction du nouveau contrat de projet, qui part d'un constat rétrospectif sur les actions menées pour en mesurer les atouts et les faiblesses et construire une nouvelle politique dynamique et plus adaptée.

Il ressort notamment de cette réflexion collective la nécessité, d'une part, de renforcer l'implantation et la visibilité des équipements sur le territoire et, d'autre part, d'associer davantage les usagers et partenaires à la vie et aux projets du lieu.

Ainsi, **4 axes d'actions ont été retenus** et validés par le COPIL qui s'est tenu le 13/09/2024 :

AXE 1 – Accueil, communication et partage d'informations

- Relance de la communication pour renouveler et agrandir le comité d'usagers ;
- Accompagnement (mais non substitution !) des associations dans leur communication
- Étude statistique de la fréquentation du Pavillon pour établir un profil des publics, connaître leurs attentes, les manques et les besoins (qui nécessiteraient par exemple un autre aménagement de l'espace, voire un agrandissement).

[M. Meslé réintègre l'assemblée]

AXE 2 – levier culturel et inclusion sociale

- Continuer à favoriser l'expression de chacun, artistique, culturelle, mais aussi dans d'autres domaines, par exemple dans le cadre de temps de convivialité organisés par le centre.
- Favoriser l'acculturation et l'inclusion par la mise en place d'ateliers, sur la base de ce qui a pu exister : apprendre à gérer son budget, ateliers cuisine pour mieux gérer ses repas...

AXE 3 – Transversalité et multi partenariats

- Améliorer la communication et développer les partenariats entre le CSC, le CCAS et les autres acteurs de la politique sociale et de solidarité (associations caritatives, Ligue contre le cancer...), par exemple dans le cadre des ateliers ;
- Améliorer la communication sur les actions mises en place par la commune et le CCAS

AXE 4 – Accompagnement des familles

- Inclure les grands-parents - qui sont un public majeur sur notre territoire - dans la démarche.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.